

## ARRETES

5.4-5 : Institutions et vie politique - Délégation de fonctions et de signature

Département du Rhône

=====  
Arrondissement de  
VILLEFRANCHE S/S=====  
Canton de THIZY LES BOURGS  
=====

Commune de COURS (69)

Extrait du Registre des Arrêtés  
ARRETE n°2026 / 133**Arrêté donnant délégation de signature du Maire à Mme Magalie DUCRUY,  
Directrice Générale des Services de la Commune de COURS (69)**

Le Maire de la Commune de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-19,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire établi lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, suite à la tenue des élections municipales du 15 mars 2026,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme Magalie DUCRUY, Directrice Générale des Services,

**ARRETE****Article 1°** : M. Patrice VERCHERE, Maire de COURS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature permanente à Mme Magalie DUCRUY, Directrice Générale des Services de la Commune de COURS (69), pour la signature de tout acte, à l'exclusion :

- Des contrats, marchés et bons de commande d'un montant supérieur à 4 000 € HT,
- Des actes concernant la représentation de la Commune en justice,
- Des décisions que le Maire prend par délégation du Conseil Municipal.

**Article 2°** : La présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil municipal élu.**Article 3°** : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COURS, le 31/03/2026

Patrice VERCHERE  
Maire de COURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressée, publié et transmis en Préfecture.

Notifié le ...31.04.2026.....

Signature du bénéficiaire de la délégation :